

Dettes laissées par Dumas dans la colonie

Le 11 mai 1769 - Dumas à Dubucq

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/25

=====

A Paris, le 11 mai 1769

M. Dubucq

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de remettre à M. le Duc de Praslin dans l'audience qu'il a eu la bonté de m'accorder, copie d'une lettre que j'ai écrite à M. le Ch. Desroches avant de partir de l'Isle de France, dans laquelle j'ai traité l'objet des Noirs pris à la Compagnie des Indes pour mon service particulier, conformément à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le Duc de Praslin en date du 28 février 1768.

Par une autre dépêche en date du 10 août 1768, j'ai eu l'honneur de prévenir le Ministre de l'insuffisance de mes moyens pour soutenir la dépense devenue excessive par la cherté de toutes choses, et que ma position et les circonstances ne me permettaient pas de diminuer sans nuire essentiellement au service du Roi. L'expérience de M. le Ch. Desroches justifiera cette assertion. Il est donc nécessaire, Monsieur, que M. le Duc de Praslin soit instruit des frais indispensables qui ont excédé mon traitement annuel pour qu'il ordonne de l'acquittement des engagements que j'ai pris en conséquences. Ces engagements consistent en 10.963 livres 16 sols ancienne monnaie de l'île, la piastre à 3 livres 12 sols que je dois à la Compagnie des Indes. Cette somme ne doit pas paraître extraordinaire quand on la considère relativement au surhaussement de prix de toutes les marchandises fournies à l'Isle de France par la Compagnie des Indes, dont ma dépêche n°17 de l'expédition du vaisseau *la Paix* a porté la preuve : en 16.429 livres 13 sols 10 deniers dont la caisse de la Légion s'est trouvée en avance avec moi à mon départ, et en 7.863 livres 2 sols 3 deniers pour lesquels je suis porté sur le compte des magasins du Roi. Ce compte souffre des explications et des modérations considérables que je ne pouvais pas traiter avec M. Poivre et qui ont dû être réservées à M. le Duc de Praslin.

Je vous prie, Monsieur, de mettre sous les yeux du Ministre tous les engagements auxquels il me serait difficile, pour ne pas dire impossible, de faire face, et qui quand l'état de ma fortune serait tout autre qu'elle n'est, n'ayant été contractés que par la nécessité des circonstances, ne devraient pas naturellement peser sur moi. Si M. le Duc de Praslin ne jugeait pas à propos de me libérer de ces dettes, je le supplierais très humblement de faire comprendre provisoirement celles de la Compagnie dans la somme totale de ce que le Roi lui doit pour les fournitures qu'elle lui a faites à l'Isle de France, et d'ordonner en même temps que la somme pour laquelle la caisse de la Légion est en avance avec moi soit remplie par la Caisse du Roi, et alors ayant le Roi seul pour créancier, je prendrais des mesures pour m'acquitter avec lui.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre pour Monsieur le Duc de Praslin dans laquelle je ne traite point ces matières, vous m'obligerez de la lui remettre à votre premier travail. Je me flatte qu'il approuvera le désir que j'ai de me justifier devant lui sur les faits dans lesquels je suis justifiable, et de convenir de mes torts, supposé que l'on puisse m'en imputer de réels, car je ne demande que justice, et ayant Monsieur le Duc de Praslin pour juge, je ne peux pas manquer de l'obtenir.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Dumas

* * *